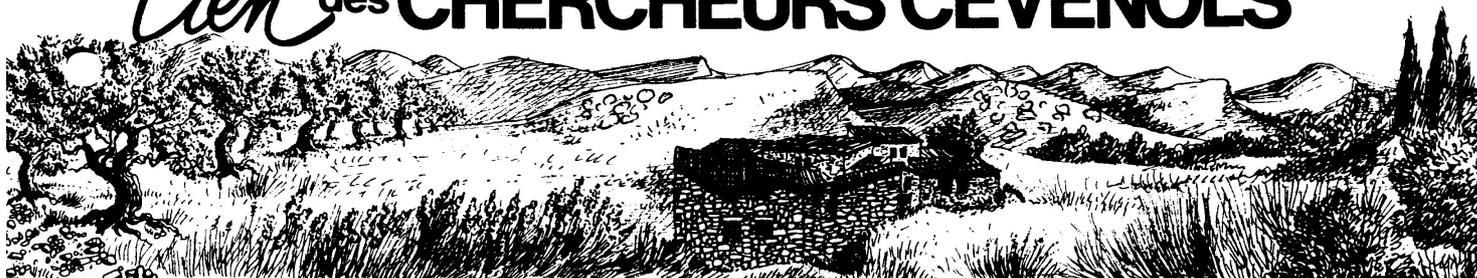


Lien des **CHERCHEURS CEVENOLS**



N° 47

Spetembre - Octobre 1982

ASSEMBLEE GENERALE DE FONT-VIVE - L.C.C. le 10 aout 1982

L'Assemblée Générale annuelle a eu lieu à ANDUZE, le 10 aout 1982, dans la salle de la Mairie.

PARTICIPANTS : M. ALEGRE de la SOUGEOLE, M. B. ATGER, M. et Mme AUBIN, Melle O. BEDU M. G. BIANQUIS, M. J.P. BLANC, M. et Mme André BONIFAS, M. et Mme J.F. BRETON, M. CHASSIN DU GUERNY, M. et Mme CHAMBON, M. G. CHAUDOREILLE, M. Ph. COLOMB de DAUMANT, M. R. CUCHE, M. et Mme J. DAUTUN, Mme DURAND-TULLOU, M. J.B. ELZIERE, M. J. EVESQUE, M. A. FABRE, Mme FONTANIEU, M. H. FOUCHER, M. Jacques GALZIN, M. R. GRANIER, M. D. LARDANS, M. G. de LEYRIS, M. P. MEYNADIER, M. J.L. PANTEL, M. J.N. PELEN, M. J. PELLET, M. F. PENCHINAT, M. Robert POUJOL, M. et Mme Olivier POUJOL, M. PRIVAT, M. REINAUD, M. J. ROGER, Mme R. ROUSEE, M. de SABOULIN-BOLENA, M. Jean SCHLOESING, M. D. TRAVIER, M. J. VALAT de CHAPELAIN.

En ouvrant la séance M. J.F. BRETON, Vice-Président délégué, présente les excuses de nombreux adhérents de Font-Vive - L.C.C. et en particulier de Madame DUTHU-LATOURE, directeur des Services des Archives de la Lozère et de M. DEBANT, directeur des services d'Archives du Gard qui n'ont pu participer à l'Assemblée en raison de la période des congés, mais ont tenu, par lettre, à affirmer leur intérêt pour l'action de L.C.C.

Le nombre d'adhérents de L.C.C. reste légèrement inférieur à 300 et ceci est insuffisant pour permettre de couvrir les frais de publications ; il est donc demandé instamment à tous les lecteurs de notre publication de s'efforcer de trouver de nouveaux abonnés parmi les Cévenols habitant en permanence la région comme auprès de ceux qui ne peuvent y venir que de temps en temps. Une liste des membres de L.C.C. peut être fournie par le secrétariat permettant de faciliter la prospection.

Notre bulletin a paru régulièrement, alternant des numéros de 16 et de 8 page Nos publications ont été :

- l'inventaire des sources généalogiques des archives de Lozère par M. André LAURANS
- les voies de communications de la région de MIALET et une étude sur le Comprix de Mialet par M. Bernard ATGER
- l'index alphabétique de L.C.C. pour les années 1979-80 et 81 qui a, comme pour les 3 précédentes années, été réalisé par Mme J. LAPORTE.

Ce dernier travail est un moyen extrêmement précieux de travail pour tous les chercheurs Cévenols et Madame LAPORTE doit être très vivement remerciée de ce travail très fastidieux à réaliser.

font
VIVE

CC Font Vive
3, Grand - Rue
30450 GENOLHAC (Gard)

...

Dans l'année qui vient nous prévoyons de publier :

- les mémoires de M. BONFILS de MASSANE qui couvrent une partie du 19^e siècle.
- une bibliographie géologique du MONT LOZERE et de ses abords cévenols et caussenards par M. Jean PELLET
- le sommaire des Archives de l'Eveché d'Uzès établi par ordre de l'Evêque , de Robert de GIRARD (IV^e quart du 16^e siècle)

Mais les activités de nos adhérents dépassent très largement notre bulletin et nous signalons en particulier la parution récente :

- de Vébron, Village Cévenol par Robert POUJOL qui a connu un très grand succès de librairie.
- du tome III du Temps Cévenol par Daniel TRAVIER et Jean Noël PELEN, qui concerne le Conte et la Chanson populaire en Cévennes rurales d'hier et d'aujourd'hui. Cet ouvrage est d'une richesse et d'une originalité dans ses sources, d'une qualité d'illustration grâce à l'iconographie rassemblée par André NICOLAS, qui ont permis aux Cévennes, cette année de s'enrichir d'un témoignage exceptionnel.
- prochainement devraient être publiés le livre de Jean-Paul CHABROL sur Barre des Cévennes et la traduction par Melle L. KOLZ du récit du voyage du Docteur EBRARD dans la région de Valleraugue en 1878.

Il fut ensuite procédé à un tour d'horizon des activités des différents membres de L.C.C. présents à cette Assemblée. Signalons en particulier les travaux de :

- P. MEYNADIER sur les anciennes variétés d'arbres fruitiers des Cévennes
- J. PELLET sur le parcellaire de GENOLHAC
- R. POUJOL sur l'Abbé du Chayla et l'Intendant Lamoignon de Baviile
- J. EVESQUE sur les Généalogies protestantes et notamment Cévenoles
- J. GALZIN sur le châtaignier en Cévennes à partir de l'examen des Compoix
- Mme FONTANIEU sur les frères Platters, les gentilhommes Verriers
- J. DAUTUN sur la région de Portes
- B. ATGER qui poursuit des études sur Mialet
- J. SCHLOESING sur les Camisards en Suisse après 1706.
- A. DURAND-TULLOU sur ARNAL du CUREL et sur l'habitat en pierre sèche.
- DE SABOULIN BOLLENA sur le Chateau de la Vigne et la Réforme à MARVEJOLS
- J.P. BLANC sur DURFORT et ANDUZE et le Méthodisme en Cévennes
- G. CHAUDOREILLE sur les champs clos de la région de Sauve
- J.B. ELZIERE sur ISSUNAZ et ARISITUM.
- D. TRAVIER et J.N. PELEN qui poursuivent l'édition des prochains tomes du Temps Cévenol
- J. PRIVAT sur les Méreaux Cévenols
- J.L. PANTEL sur Vialas au XIX^e
- J. ROGER sur les chemins de fer dans le Gard.
- O. POUJOL qui prépare le chapitre "Histoire" du Temps Cévenol.....

L'Assemblée engage alors une large discussion sur les projets de bibliographie Cévenole qui pose tout d'abord le délicat problème des limites géographiques de l'étude. Un groupe de travail composé de J. PELLET, R. POUJOL, Y. CHASSIN du GUERNY est chargé de faire des propositions.

Cette bibliographie nécessite la participation de tous les membres de L.C.C. ; c'est ainsi que s'engageant à rédiger une bibliographie sur :

- ALES : Madame FONTANIEU
- Arbres fruitiers : M. MEYNADIER
- Région de Portes : J. DAUTUN
- Mialet-Généralgues : B. ATGER
- Plantes forestières : J. GALZIN.

M. PENCHINAT a présenté les comptes, puis a eu lieu un renouvellement du Conseil d'Administration. Celui-ci fut porté à 21 membres par réélection de M. Y. CHASSIN du GUERNY, R. DEBANT, F. PENCHINAT, Jean ROGER et l'élection de M. G. COLLIN (en remplacement de E. LEYNAUD décédé), Madame DURAND TULLOU, M. J.B. ELZIERE, R. POUJOL et J. SALLES.

 UNE RELIGIEUSE SOUS LA REVOLUTION

L'an 3° de la République française une et indivisible et le cinq floréal au lieu de Sénéchas dans la maison commune les membres de la municipalité assemblés en conseil général ont comparu :

Antoine, François et Louis, Honoré Antoine ROBERT

frères habitant au lieu de Vern dans la commune qui ont dit qu'après l'évacuation des monastères Marie-Anne, Christine ROBERT leur sœur ci-devant religieuse à Pont sur Rhône s'y étant retirée dans une maison particulière les Robespieristes sur la simple dénomination de religieuse l'en tirèrent pour la mettre en réclusion où elle est encore,

et comme après la chute de cette faction tyrannique qui a été si funeste à tant de gens de bien, il n'est pas juste que cette infortunée innocente de tout crime reste plus longtemps opprimée ils requièrent d'être autorisés à la réclamer pour la retirer chez eux dans leur maison paternelle sous la surveillance de la municipalité.

L'agent national entendu

L'assemblée persuadée que l'exposition des frères ROBERT est vraie et qu'elle tend à l'exécution des lois qui veulent que tout soit dans l'ordre et que chacun soit à son poste, autorise lesdits ROBERT frères a réclamer partout où besoin sera leur dite soeur pour la retirer dans leur famille où elle occupera sous la surveillance de la municipalité la place que la nature lui a donnée.

Ont signés :

BONDURAND , DUMAS, CHAMBOREDON - DUMAZERT - DUMAS - AUDREJOL - POLGE POLGE POLGE -

*extrait du registre des délibérations communales
 Communiqué par Mme R. AUBIN née ROBERT*

 AUTORISATION DE PORTER ARQUEBUSE ET PISTOLET

Henri de VOULTE, lieutenant général pour le Roi en l'absence de Monsieur le Duc de VENTADOUR

Nous avons permis et permettons par ses pntes à Pierre VERDIER Seigneur du Travers de porter l'Arquebuse et pistolet pour la défense de sa personne et pour en tirer à la chasse non prohibée et deffandue par les ordonnances Royaulx le tout sans abus et ce dans l'étandue de nre gouvernement

En foi et témoignage de quoi avons fait expedier les pntes

Donné à Barre le 26 septembre 1618.

NOS LECTEURS ET LA BIBLIOGRAPHIE CEVENOLE

Le travail que nous avons engagé est complexe et délicat ; il importe donc qu'en le commençant nous ne fassions pas d'erreur d'orientation et à cet effet les avis de nos lecteurs sont indispensables.

Voici des extraits des lettres reçues..... en attendant les prochains.

En ce qui concerne de savoir s'il faut tout répertorier ou non, mon sentiment est qu'il est à la fois impossible et inutile de tout répertorier. Une sélection s'impose, selon les critères que vous indiquez, mais elle doit être large. Des ouvrages ou articles de vulgarisation peuvent avoir leur valeur, par la clarté de leur exposé, par la personnalité de leur auteur ou par leur illustration introuvable ailleurs ; des publications anciennes et apparemment périmées peuvent conserver un intérêt rétrospectif dans la mesure où elles révèlent l'opinion, l'image qu'on se faisait de telle ou telle chose à telle ou telle époque ; des articles de journaux même sont parfois la seule source et référence imprimée que l'on possède sur certains événements ou certains personnages locaux du XIX^e ou du XX^e siècle. Il vaudra donc la peine de recueillir tout cela, mais sans prétendre à une fastidieuse exhaustivité.

Le plan proposé me paraît en général très clair. Néanmoins, j'ai quelques questions ou suggestions à vous présenter :

- dans les "instruments de travail", ne conviendrait-il pas de dresser en tête la liste des bibliographies antérieures ? ou bien n'en a-t-il jamais existé aucune, même partielle, jusqu'à ce jour ?
- à côté des "Revue cévenole", il vaudrait peut-être la peine de citer les recueils collectifs, actes de colloques et de congrès et autres "mélanges" consacrés en totalité ou en majeure partie aux Cévennes, et dont le contenu sera dépouillé pour entrer dans les différentes sections de la bibliographie. Cela permettrait notamment de citer ensuite leur titre en abrégé.
- à propos de la flore et de la faune, la Parc National des Cévennes ne devrait-il pas figurer plutôt dans la section II : NATURE que dans la section V ?
- les ouvrages de biographie n'ont, à mon avis, rien à voir avec les études consacrées au peuplement et à la démographie. Comme ces ouvrages sont certainement nombreux, je vous suggérerais de sortir la généalogie et la biographie de la section II et d'en faire une section à part, une section VII par ex., sous le titre de BIO - BIBLIOGRAPHIE CEVENOLE. Cette section serait arrangée dans l'ordre alphabétique des personnes étudiées et divisée au besoins en deux volets, le premier réservé aux familles, le second aux individus.
- au chapitre de la littérature (III/8), il me semble qu'il serait opportun de prévoir une subdivision pour la Presse, une autre pour l'Imprimerie.
- les "voies et moyens de communication" (III/9) voisinent assez mal avec la Littérature et l'Enseignement et seraient mieux placés, semble-t-il, entre le Commerce et le Tourisme, dans la section IV.
- pour éviter la répétition du mot ECONOMIQUE, ne pourrait-on pas simplifier le titre de la section V et parler seulement de STRUCTURES SOCIALES . Il me semble aussi que la bibliographie relative à l'Administration, à la Justice, à l'Armée serait mieux placée ici que dans section III qui est trop vaste.
- dans la section VI, je ne comprends pas pourquoi on a prévu un chapitre sur les "16^e - 18^e siècles" et un autre sur "les guerres de religion et le refuge" qui ont eu lieu précisément à la même époque.
- Enfin, quelques aspects de la vie cévenole paraissent avoir été oubliés : ne faudrait-il pas un chapitre spécial sur les Sociétés, un autre pour les Sports ?

Jean-Daniel CANDAU (GENEVE)

En ce qui concerne le projet de Bibliographie des Cévennes, je pense que, même si c'est beaucoup plus long, il vaut mieux essayer de tout répertorier. Je me méfie beaucoup des bibliographies sélectives, pour lesquelles les jugements de valeur sont parfois difficiles.

Hélène DUTHU-LATOUR (A.D. Lozère)

BIBLIOGRAPHIE DES CEVENNES

En raison de son importance et de sa complexité, la bibliographie des Cévennes doit être une oeuvre collective mais ceci nécessite :

1°) de nombreuses participations

Comme il est indiqué plus haut certains de nos lecteurs se sont déjà engagés à prendre en charge l'établissement d'une première liste de livres sur un thème ou une région donnée.

Ces participations sont encore très limitées et c'est pourquoi nous faisons appel à chaque lecteur de ce journal pour qu'il participe à cette action générale.

2°) une stricte harmonisation de la présentation des ouvrages

si non ces travaux individuels ne pourraient constituer une oeuvre harmonieuse et de qualité.

Les ouvrages sont à présenter pour chaque thème, village... dans l'ordre alphabétique des auteurs en indiquant :

- Nom de famille de l'auteur (en majuscules), prénom (entre parenthèse). Date, titre complet de l'ouvrage, lieu d'édition et éditeur ou nom de la revue, format (in 4°, in 8°... le format dépend du nombre de folio par cahier, ou donnez les dimensions, en centimètres), nombre de pages, nombre d'illustrations.

Exemples

- . MELLET (Guy) et VAILHERE (Louis) 1980. Corbès de 1789 à nos jours Causse et Cévennes 85^ea. n° 3, pp. 209-210, 2 ph.
- . PIN (Marcel) 1936 Jean Cavalier. Nîmes, Chastanier Frères et Alméras, in 8° 450 p. 1 c. 7 ph.
- . PIN (Marcel) idem, reprint J. LAFITTE - Marseille 1980.
- . SAUVAGES (Abbé de) 1756 - Dictionnaire Languedocien - François, ou choix des mots Languedociens les plus difficiles à rendre en français - Nîmes - Michel Gaude in 8° - 492 p.
- . SAUVAGES (Abbé de) 1820 idem, nouv. éd. corr. aug. et précédée d'une notice biographique de l'auteur par son neveu L.A.D.F. Alais J. Martin - 2 t. 390-400 p.

Mieux qu'une liste, pourraient être adressées à LCC des fiches du type ci-dessous 12,5 x 7,5 centimètres.

PIN (Marcel) 1936

Jean Cavalier

25 novembre 1681 - - 17 mai 1740

Nîmes Chastanier Frères et Alméras

in 8° (26 x 25 cm) 450 p., 1 carte, 7 photos

LES CEVENNES AUX ARCHIVES NATIONALES, série TT- Lozère et Ardèche

M. Philippe CHAREYRE, membre de L.C.C., qui nous avait déjà permis de publier un inventaire des Archives Nationales, série TT concernant le GARD (LCC n°29) vient de nous envoyer un travail similaire relatif à la Lozère et à l'Ardèche.

Qu'il soit remercié de son efficace collaboration.

L.C.C.

- TT¹ 11 à 13 B - Comptes des biens des religionnaires fugitifs de la généralité de Montpellier - 1700-1733
- TT³ 276 B - 1 à 22 VIVARAIS et diocèse de Viviers - 1673 - 1734 - 150 pièces environ
- BAIX Pièces concernant l'Eglise de Baix et le ministre Pondiel de Corbières ; Synodes de Vivarais, Forez et Velay - 1579-1677 - 15 pièces TT3 233-5
- BASTIDE de JUVINAS - Informations secrètes contre les religionnaires 1684 TT3 233-12
- LA BATIE - Registres des consistoires, partages d'avis, pièces concernant les Eglises de Boffres, Bonnieu le Roi et Ste Margueritte - 1595 - 1683 9 pièces TT³ 233-17
- Lettre du Comte de Saint Florentin rendant compte d'une assemblée tenue en septembre 175 TT⁵ 440-269
- BOULIEU - Acte du consistoire 1648 - 2 pièces - TT³ 236 - 6
- CASSAGNAS - Contestations entre le synode du clergé du diocèse de Mende et les habitants de la RPR au sujet de l'exercice de la RPR, 1664 - 4 pièces TT³ 237-16
- CEVENNES - Articles d'union des Cévennes, synode, correspondance sur les troubles des Cévennes. Lettres pastorales des Ministres de Hollande ; états des villages, mémoire sur les moyens de pacifier la région ; réflexion de l'Evêque d'Alais sur l'état de la religion catholique dans les Cévennes, 1616-1733 - 38 pièces TT³ 240 - 2
- CHALENCON - Actes des consistoires des Eglises de Chalençon, Silhac, St Michel, St Maurice - Synode du Vivarais et Velay - 1649-1670 - 6 pièces - TT³ 240-4
- LE CHAMBON EN VELAY - Procès-Verbal d'une insurrection de huguenots 1683 - 5 pièces TT³ 240 - 7
- CHARMES - Partages d'avis sur l'exercice de la RPR - Correspondance au sujet du ministre - 1669-1682 - 4 pièces - TT³ 240-13
- LE CHEYLARD - Synode des provinces de Vivarais, Forez et Velay ; dénonciations contre les huguenots. Consistoire de Cheylard de St Christol et de St Genest Lachamp - Partage d'avis - 1649 - 1680 10 pièces TT³ 240-25
- LE COLLET DE DEZE - Correspondance adressée au Comte de Saint-Florentin. Les temples batis à Collet de Deze et St Michel de Dèze sont détruits par les protestants eux-mêmes à l'annonce de l'arrivée de lagarnison. Thomard les punit en logeant des grenadiers deux à deux chez eux. 1758 TT⁵442 XXXIV 237
- DESAIGUES - Procès-Verbal du synode du Vivarais 1675 - 5 pièces - TT³ 243-5
- GLAYRAS - Pièces concernant l'exercice de la RPR) Glayras, St Pierreville, Issanmoulanc, St Appolinaud de Gluyras, Legna, Ajoux, Marcols, St Sauveur, St André de Cresseilles. Mémoires concernant les enfants baptisés en l'Eglise Réformée de Marais, St Appolinaud de Gluyras - Rôle des impositions données sur les habitants protestants du Gua ; partage d'avis. 1584-1682 - 14 pièces - TT³ 245 1

- MARVEJOLS - Extrait du livre des tailles ; partage d'avis ; Contestation au sujet de l'exercice de la RPR, 1612-1682 - 17 pièces TT³ 251-19
- Contraventions faites par les religionnaires dudit lieu 1685 - 8 pièces - TT³ 251-19
- Etat de ceux qui sont morts depuis les conversions dans l'obstination de leur religion 1695 - 1 pièce - TT³ 251-21
- Documents divers concernant la RPR - Augmentation de garnison 1612. TT⁵ 430 CXXXVI 136
- "Quatre ministres prêchent à 400 pas de mon église" écrit le prieur de Marvejols 1744 - TT 438 IV 149 - n° 47
- MENDE (diocèse de) Biens des religionnaires et des consistoires 1685-1688 - 1685-1688 - 50 pièces - TT³ 253-2
- MEYRUEIS - Actes des synodes des Cévennes et du Gévaudan, des colloques de St Germain, Sauve et Anduze. 1654-1676 - 8 pièces - TT³ 253 -9
- Projet de destruction du temple. Enquête sur le port des armes par les religionnaires 1683-1684 - 2 pièces. TT³ 253-10
- Interdiction de l'exercice de la RPR 1685 - 2 pièces - TT³ 253-11
- MOLEZON - St Flour, Pompidou, contestation sur l'exercice de la RPR 1663-1664 - 5 pièces TT³ 254-4
- PIERREGOURDE - Partage d'avis extrait d'un acte du consistoire - 1649-1669 - TT³ 261-1- 3 pièces
- LE POUZIN - Constestation sur l'exercice de la RPR, extrait des synodes du Vivarais 1596, partages - 1562-1669 - 29 pièces - TT³ 263 A - 1
- PRIVAS - Rôle des personnes assemblées au synode du 23 mai 1612 - 1 pièce - TT³ 263-3
- SALAVAS - Contestation au sujet de l'exercice de la RPR. Actes des synodes du Vinarais, Forez et Velay 1596 - Extrait du registre du consistoire 1584-1624 - Deniers des pauvres 1620 etc.. 39 pièces TT³ 265-5
- SAINT AGREVE - Affaire de Vernoux : à la suite de l'arrestation du ministre Majal dit Desubas, arrêté au Mazel (par St AGREVE) grâce à "la belle manoeuvre de M. de Chateaufort, massacre par les bourgeois catholiques de la foule sans armes qui voulait la liberté pour son ministre - 1745 TT⁵ 439 240
- SAINT FORTUNAT - Acte du consistoire 1649 - 2 pièces - TT³ 269 - 21
- SAINT GERMAIN DE CALBERTE - Acte du synode des Cévennes et Gévaudan, du colloque de St Germain, Anduze et Saune - 1670 - 8 pièces TT³ 269-23
- Colloques tenus dans l'Hérault - St Germain de Calberte - TT³ 247 - 15
- Compte rendu de l'assemblée de St Germain de Calberte - Janvier 1750 - TT³ 440 269 n° 4.
- Les vestiges trouvés après l'Assemblée de Saint Germain de Calberte sont décrits par un capitaine du régiment de Boulonnais - 6 mars 1752 - TT³ 440-269 N° 101
- SAINT HILAIRE DE LAVIT - Pièces concernant l'exercice de la RPR - partages d'avis 1664 3 pièces - TT³ 270-2
- SAINT MARTIN DE BOUBAUX - Contestation et partage 1664 - 3 pièces - TT³ 271-7
- SAINT MARTIN DE VALAMAS - L'intendant Le Nain envoie un état des jugements avec le chiffre des amendes rendu par le duc de Richelieu le 15 décembre 1744 contre plusieurs lieux dont St Martin de Valamas. TT⁵ 438 IV 149.
- SAINT PONS - Contestation au sujet de l'exercice de la RPR 1669 - 2 pièces TT³ 271-20
- SAINT VINCENT DE BARRES - Actes du consistoire , partages - 3 pièces - 1649 - 1669 TT³ 271-33
- SAINT VINCENT DE DURPONT - Acte du consistoire 1649 - 2 pièces - TT³ 271-34
- TOULAUD - Assemblée dans un vallon entre Toulaud et Barsac - 3 juillet 1742 - TT⁵ 437 - 3 - 127

- TOURNON - Actes du synode du vivarais, Forez et Velay 1651 - TT 272-21 - 4 pièces
- VALS - Actes du synode des provinces du Vivarais, Velay, Forez 1673 - Information contre le ministre Pierre JANVIER pour injures au roi - TT³ 274-7
- LES VANS - Assemblée 1756 - TT⁵ 441-306 (144)
- Mémoire au sujet des religionnaires du lieu 1740 - 2 pièces - TT³ 274-8
- VERNOUX - Actes du synode de Vivarais Forez, Velay - 1657 et 1678 - 6 pièces TT³ 275A8
- VILLENEUVE DE BERG - Comptes du consistoire 1597-1600, contestations touchant les biens des pauvres de la RPR. TT³ 276 A - 4 7 pièces.

CORRECTIONS ET COMPLEMENTS à L.C.C.

"QUELQUES JALONS POUR L'ETUDE DE LA RELIGION POPULAIRE" (L.C.C. 45 - p. 30)

II - Etudes particulières - Il faudrait y ajouter :

ALMERAS Christian (pasteur) : "Le Réveil en Pays Viganais - Essai d'étude du réveil religieux au 19^e siècle dans la région du Vigan (Gard)". Mémoire présenté le 24.4.1975 en vue de l'obtention du grade de licencié en théologie à la Faculté libre de théologie réformée d'Aix-en-Provence. 110 pages

(p.30 : 4^e ligne à partir du bas : coquille - stuart ? au lieu de Stuard R. SCHRAM)

BIBLIOGRAPHIE SUR ANDUZE (L.C.C. n°46 - p. 2)

- CHASTANG : Histoire d'Anduze : il faut lire CHASTAND, il y a une 2^e édition à Anduze en 1965.
- HUGUES : Histoire de l'Eglise réformée d'Anduze... la première édition est de 1862 (publiée en cahiers bimensuels)
- VIGUIER : 2^e édition en 1907 par A. Castagnier à ANDUZE
- ROUQUETTE : une colonie gévaudanaise
une coquille - VI^e République !
- MALBOS Lina : "avant propos sur Anduze" édité en 1967 (date imprimée sur le dos du livre !)

H. DEPASSE

TRAVAUX DU PASTEUR HENRI BOSC SUR LA "GUERRE DES CEVENNES"

Pour répondre aux questions de diverses personnes qui se sont enquis de savoir où en était l'élaboration de cet ouvrage qui est une étude systématique chronologique et détaillée de l'insurrection cévenole, depuis son éclatement jusqu'à 1704 inclus à l'aide de documents en grande partie inédits (fonds de la guerre. Vincennes. Correspondances. Mémoires), l'auteur fait savoir qu'il est actuellement parvenu à l'étude du mois d'Août 1704 et qu'il poursuit son travail le plus activement possible avec l'intention de le terminer d'ici deux ans environ.

Cette vaste étude qui a été entreprise depuis une vingtaine d'années viendra compléter les deux volumes déjà édités et que l'on peut consulter dans les bibliothèques universitaires, à la Sorbonne et à la Société de l'Histoire du Protestantisme Français (Paris). L'ensemble de ces recherches constituera l'une des plus importantes contributions apportées à la connaissance de l'insurrection camisarde et une source documentaire particulièrement étendue pour les spécialistes de l'histoire Cévenole.

UNE PURGE ET UN BOUILLON

Lettre adressée à M. du Travers, avocat au parlement, par M.d'AMALET, Docteur en Médecine le 8 juillet 1770.

Monsieur, après avoir pris le petit lait et les pilules savonneuses, je suis fort d'avis que vous preniez le bouillon suivant, en faisant précéder une légère purgation.

Prenez des follicules de senné deux gros, de sel végétal un gros, de manne deux onces pour un verre de purgation.

Le lendemain vous pourrez prendre la matin à jeun le bouillon composé en la manière qui suit :

Prenez un poulet d'une poignée, écorchez le et videz le, des feuilles de cresson de fontaine, de chicorée amère et de cerfeuil de chacune demi-poignée, de sommités d'hypericum ou millepertuis une demi poignée, faites bouillir le poulet dans une suffisante quantité d'eau, après la coction, ajoutez les herbes, faites les bouillir encore avec le poulet, une petite demi-heure, passer ensuite par un linge en exprimant pour un bouillon à prendre dix ou douze jours.

Ayez toujours soin Monsieur de m'informer de l'état de votre santé, je serai très enchanté de pouvoir contribuer à la rétablir entièrement.

J'ai l'honneur d'être avec un inviolable attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

d'AMALET - Docteur en Médecine.

Mes respects je vous prie à Madame du Travers

A la place du cerfeuil on peut substituer deux gros de racine de squille qu'on fera bouillir avec le poulet tout de suite.

CERTIFICAT DE MALADIE, SIGNE ET CONTRE SIGNÉ

Je soussigné certifie à tous qu'il appartiendra que M. du TRAVERS avocat au Parlement est atteint depuis longtemps d'un rhumatisme gouteux qui en le tourmentant cruellement le met hors d'état de faire aucune démarche qu'avec beaucoup de peine et le met dans l'impossibilité de l'exposer à aucun voyage. En foi de quoi j'ai délivré le présent certificat pour valoir ce que de raison

A GENOLHAC le 10 octobre 1772 - D'Amalet Docteur en Médecine

Nous Louis Escalier Chirurgien et Charles Blanc Apothicaire auprès de la paroisse de VIALAS certifions que M. du TRAVERS est atteint des infirmités attestées par M. d'Amalet en foi de quoi.....

Signé à VIALAS le 12 aout 1772

Nous François Escalier Delassagne avocat en Parlement, juge de la ville de GENOLHAC certifions et attestons que M. d'Amalet Docteur en Médecine de la faculté de Montpellier est tel qui se qualifie dans le présent certificat et que foi doit y être ajoutée certifions en outre que M. Louis Escalier et Charles Raymond Blanc de Najaret paroisse de Vialas sont tels aussi que se qualifient dans le present certificat que foy doit y être ajoutée

Fait ce 15 octobre 1772 Escalier Delassagne Juge.

Archives Viala à Vialas -

photocopie à L.C.C.

Le Sous-Préfet du Vigan à M. le Curé de Valleraugue, 22 mai 1806

"Monsieur, rien de ce qui intéresse l'humanité ne nous est étranger. L'Arrondissement a une place gratuite à l'Hospice de la Maternité, à Paris, pour une élève sage-femme qui voudrait y faire un cours d'accouchement.

Les conditions, pour leur admission, sont d'être âgée de 20 à 30 ans, et de savoir un peu lire et un peu écrire.

Leur voyage, leur retour, leur séjour à Paris, leur entretien et leur enseignement, tout est payé par le Département.

Si vous connaissez dans votre paroisse une personne qui veuille profiter de l'avantage d'une instruction à la fois excellente et gratuite, je vous prie de me la désigner. Mais comme le choix doit être fait dans les premiers jours du mois de juin, je vous prie de répondre de suite à ma lettre. Je vous salue".

Le SOUS-PREFET DU VIGAN

(Extrait des Archives Paroissiales de Valleraugue)
Communiqué par M. J. THOMAS, Chancelier de l'Eveché de Nîmes.

DEUX VEUFS COLLOQUENT LEURS ENFANTS EN MARIAGE

2-E-58/227 = Calvin, notaire de Saint-Jean-de-Gardonnenque

19 juin 1689 = contrat de mariage entre Léonard BASTIDE, fils de feux Antoine Bastide et de Marguerite Boudon, du mas de Salhens, paroisse de Saint-Jean-de-Gardonnenque, diocèse de Nîmes d'une part et Judy MEJANELLE, fille à feu Jean Méjanellet de Jeanne Valmallette

mariage devant se faire en l'église de Dieu catholique, apostolique et romaine

lesdits déclarent avoir ledit Bastide un fils Jean, d'un premier mariage et ladite une fille Jeanne Baudouin, âgée de 4 ans, d'un premier mariage = il est convenu que lesdits enfants seront colloqués en mariage et que les susdits donneront pour ce faire chacun la moitié des biens = si le dit mariage ne peut s'accomplir en raison de la mort d'un de leurs enfants, les parties pourront disposer de leurs biens tels qu'ils désireront en faveur de l'un de leurs enfants

2-E-58/231 = Audibert Calvin, notaire de St-Jean-de-Garonnenque

13 septembre 1698 : testament de Léonard Bastide du mas de la Camp du Pouget, paroisse de St-Jean-du-Gard

héritière de tous ses biens Judy Méjanelle sa femme jusqu'à ce que son fils Jean Bastide, du premier mariage ait l'âge de 20 ans ou plutôt s'il vient à se marier avec Jeanne Baudoin fille de feu Antoine et de ladite Judy pour tuteur de ses enfants nomme Jean Laporte, et Jean Salvaire, ses beau-frères.

Signalé par ~~Mme~~ D. LARDANS

BLESSE A LA TETE ET AU POUCE... IL TESTE

25 Janvier 1589. Testament de sire Jacques FABRE, du lieu de Cognac "ayant été blessé à grands coups d'épées par André Hermet dit Lou Roverguie sur la teste ... et sur le pouce" aussi se dispose à mourrir ... (Epoux de Suzanne CARRIERESSE ... légat à sa fille Gabrielle et à son fils Pierre ...)

A.D. GARD II E 31/26 - Pierre de Bagard, notaire de Lasalle
Communiqué par J. PINTARD

LA VIE DANS L'ARONDISSEMENT DU VIGAN VERS 1800

(avant le Bureau d'Aide Sociale et le Secours Catholique....)

"Le 10 Messidor, An 12" - " A Messieurs les Curés du 4ème Arrondissement".

"Messieurs - Sa Majesté l'Empereur vient d'affecter une somme de six cents francs pour la dotation d'une fille pauvre et vertueuse dans chaque arrondissement de sous-préfecture. L'application de ce don est confiée aux sous-préfets.

J'ai pensé, Monsieur, que la piété étant le garant le plus sûr de la bonne conduite des personnes de l'un et l'autre sexe, et qu'à portée pour votre Saint Ministère de remarquer celle des filles pauvres qui édifie le plus votre paroisse, il vous serait facile de m'aider de vos lumières dans le choix qu'il m'est confié.

Je viens donc, Monsieur, vous prier de m'indiquer dans l'étendue de votre paroisse la fille pauvre et vertueuse que vous croirez mériter le plus les bienfaits du Gouvernement et qui, par un attachement légitime, serait disposée à se marier le jour du couronnement de l'Empereur.

Pour ce que je puisse rendre compte à l'autorité supérieure du choix que j'aurai fait, je vous prie, si vous m'indiquez une personne de votre paroisse, de m'adresser un état contenant ses nom et prénom, le nom de son père et de sa mère, l'époque de sa naissance et un certificat sur sa conduite et ses bonnes moeurs.

Le Couronnement de Sa Majesté pouvant être très prochain, je vous prie de répondre à cette lettre le plutôt possible.

J'ai l'honneur de vous saluer."

Le SOUS-PREFET du VIGAN

L'un des Curés de l'Arrondissement - celui de VALLERAUGUE- répondait quelques semaines plus tard au Sous-Préfet :

"Mardi 12 Thermidor, An 12"

"Monsieur, j'ai reçu en qualité de desservant provisoire de Valleraugue la lettre circulaire que vous avez adressée aux curés de votre arrondissement. Ayez la bonté, je vous prie, de m'excuser de ce que je ne me suis pas acquitté plutôt de la réponse. Le peu de séjour que j'ai fait à Valleraugue ne m'ayant pas mis à portée de répondre d'après les connaissances que je pourrais avoir moi-même, de l'objet en question ; j'ai été obligé d'avoir recours à des personnes sages et prudentes pour me donner des lumières, ce qui a entraîné des délais. Enfin, on s'est réuni en faveur de Suzanne RIBARD. Cette jeune fille, âgée d'environ 18 ans, est de Valleraugue même, pauvre, de bonne vie et de bonnes moeurs, modeste, retenue et en un mot, d'une conduite exemplaire. Ses parents sont honnêtes. Son père a mérité une estime publique à Valleraugue en se vouant pendant longtemps et avec fruit à l'éducation de la jeunesse. Le jeune homme avec lequel elle pourrait s'unir en mariage le jour du Couronnement de l'Empereur est un garçon de beaucoup de vertu et de probité .

Si vous voulez bien prendre en considération la personne que je vous indique, je m'engage à vous donner sur son compte tous les renseignements qui seront en mon pouvoir et que vous pourrez désirer.

J'ai l'honneur, Monsieur, de vous saluer très respectueusement, "

Le desservant de Valleraugue

Le Couronnement de Napoléon 1° eut lieu le 2 décembre 1804, quatre mois après la réponse du Curé de Valleraugue. Le "garçon de beaucoup de vertu et de probité " existait-il réellement, ou bien n'était-il alors qu'une pieuse invention du curé, dans l'espoir de décrocher la prime de 600 Fr. ?

(Extrait des Archives Paroissiales de Valleraugue)
Communiqué par M. J. THOMAS, Chancelier de l'Eveché de Nîmes.

UN CEVENOL A SAINT DOMINGUE

Dès la fin du XVII^e siècle, les Français vinrent s'établir dans la partie occidentale de l'île de Saint-Domingue qui leur fut reconnue ensuite par le traité de Ryswick de 1697. C'est après Cuba, la plus grande des îles des Antilles (actuellement appelée Haïti).

Si la Normandie, traditionnellement pépinière de marins, semble être en tête de cette émigration, les Cévennes ont été touchées également par le virus de la perspective de faire fortune en dix ans.

C'est ainsi que Jean Pascal, âgé d'environ vingt cinq ans, partit en 1740 pour Port au Prince. C'était un cadet d'une famille bourgeoise de Saint Jean de Gardonnenque.

Les Cévennes dont l'économie avait beaucoup souffert des mesures prises à l'encontre des protestants dès 1685, subissaient encore les mesures discriminatoires des intendants et du Parlement de Toulouse et restaient un pays extrêmement pauvre.

Après avoir travaillé chez un marchand de Sète, Pascal se trouve en 1739 sans emploi. Une occasion lui est offerte de rejoindre un parent de parent, Pelletier, parti l'année précédente à Saint Domingue, comme premier secrétaire de Maillard, nouvel intendant nommé par la Cour pour cette terre lointaine.

Pascal part par Dunkerque le 8 octobre 1740.

Pascal emporte avec lui, indépendamment des objets jugés indispensables à son usage personnel (un habit de drap pour le voyage, un habit d'étoffe légère pour Saint Domingue, deux douzaines de chemises, deux grands draps, quatre petits draps, des serviettes et un couvert en argent), des marchandises essentiellement composées de souliers d'homme et de femme, des tissus de taffetas, du basin de Troyes, pourpoints de femme, habits d'homme, le tout de très bonne qualité, car les acheteurs sont très exigeants.

Le transport de ces marchandises qui accompagnent le passager, bénéficie d'une exemption de frêt et la revente se fait généralement avec un profit net de cinquante à quatre vingt pour cent.

Après avoir essuyé une terrible tempête, Pascal arrive à Saint Domingue et Pelletier qui lui a procuré un emploi, s'aperçoit très vite que, malgré son séjour chez le marchand de Sète, notre cévenol est très ignorant des affaires et ne connaît pas très bien l'orthographe et l'arithmétique. Aussi Pelletier qui s'évertue à lui apprendre les rudiments du métier, se sépare-t-il rapidement de Pascal à l'occasion d'une rixe dans laquelle ce dernier est impliqué.

Il lui procure cependant une habitation au Cap dame Marie, Cap situé à l'extrémité d'un promontoire de la côte Sud-Ouest de l'île. On appelle habitation un terrain vacant et non cultivé que l'on donne à un blanc dans le but de le faire défricher et d'y faire des cultures de canne à sucre ou de café.

Il s'agit là d'un métier très dur, nécessitant une bonne constitution. Dès que possible le blanc se fait aider des nègres qu'il se procure sur le marché des esclaves. Dès que l'on a fait quelques économies, on achète des nègres supplémentaires et c'est ainsi que Pascal achète dès octobre 1741 un nègre, une négresse et quelques meubles pour 2.600 livres, puis en décembre 1742, il annonce qu'il va acheter encore huit nègres.

Pascal n'est pas le premier cévenol à partir pour Saint Domingue. Avant de prendre sa décision, il est allé se renseigner sur les conditions de vie dans ce pays auprès d'un autre cévenol, M. TEISSIER qui s'est retiré à Ganges.

Il semble même que les protestants aient été nombreux à être attirés par cette terre lointaine où l'on est relativement tolérant en matière religieuse,

contrairement peut être au Canada où l'influence des ecclésiastiques est grande. M. Grand'homme, qui est de la religion, est revenu de Saint Domingue avec 800.000 livres.

Voilà en quelques mots les indications que l'on peut extraire de la correspondance que le Sieur de Thoiras, seigneur de Longchamp, en Champagne, adressait à cette époque à son cousin Pierre Pascal alors receveur des forges du Roi à Chavières en Berry, frère aîné de celui parti à Saint Domingue. Il semble que le sieur Thoiras ait épousé en secondes noces une demoiselle Pelletier, soeur de celui dont il est question ici.

Condensé d'une note de 3 pages de J. EVESQUE

Nouvelles publications

LE PAYS DES VANS

Les librairies locales sont en mesure de vous proposer "LE PAYS DES VANS" simple récit de promenades que nous appelons ainsi après le Docteur RICHARD. Cette publication est due à l'insistance de mains affectueuses qui y ont rassemblé des articles épars. Elle devrait porter en sous titre "DE LA COMBESCURE A CHANTEGUE DE LA BARRE AU COUCU".

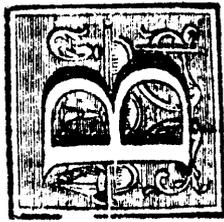
Ce sont, en effet les quatre points cardinaux, fraction du mandement de NAVES, des 280 hectares de terrain tourmenté sur lequel s'est édifiée ma petite ville au cours des siècles. C'est aussi le centre d'un rayon de 20 kilomètres sur lequel, d'après un géologue qualifié, on trouve des traces de toutes les convulsions qui ont agité le globe terrestre.

Nous gardons le silence sur un autre genre de convulsions, celles de deux guerres qui ont creusées quinze cent mille tombes françaises et par certains cotés marqué d'un pli amer ceux qui avaient le devoir d'y participer. Nous voudrions seulement que tous nos compatriotes en aient clairement compris toutes les leçons et parvenu au terme d'une existence modeste, partagée entre les soucis professionnels, les obligations familiales et les taches variées confiées par mes compatriotes nous exprimons de désir qu'il y trouvent un écho, de la passion mise à les servir, l'amour de notre coin de terre et que selon les propos d'un personnage historique, ils ne se lassent jamais de guetter dans l'ombre les lueurs de l'ESPERANCE pour lui aider à s'épanouir.

Joseph THIBON, ancien Maire des VANS

"Les peuples qui n'ont pas de légendes sont exposés à mourir de froid"
Patrice de la TOUR DU PIN.

AIDEZ NOUS....
a augmenter le nombre de nos abonnés en incitant vos amis Cévenols à venir nous rejoindre ;
A cet effet nous pouvons vous envoyer gratuitement des numéros spécimens. Vous pouvez aussi nous adresser des listes de personnes à prospecter.
Il nous faudrait une centaine de nouveaux membres pour ne plus avoir d'inquiétudes financières.



BONAVENTURE BAÜYN, par la grace de Dieu & l'autorité du Saint
 Siege Apostolique, Evêque & Seigneur d'Uzez, Conseiller du Roi en ses
 Conseils, &c. Etant duement informé des bonnes mœurs, religion &
 acité de *Jean-Claude Marland du Diocèse de Bourges*

*Lettres de
 Maîtres
 d'Écoles.*

Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes de tenir les Écoles dans *la*

Morville & Triales

de notre Diocèse, & d'enseigner les Enfants à lire & à écrire; lui enjoignons de com-
 mencer le matin sa classe par la Priere du matin, & de la finir le soir par la Priere du
 soir; de leur faire la Doctrine chrétienne au moins deux fois la semaine, de les conduire
 tous les jours à la Sainte Messe, & au Catéchisme toutes les fois qu'il se fait à la Pa-
 roisse, & d'assister avec eux, les Dimanches & Fêtes, aux Instructions & Offices divins.
 Défendons aux Maîtres d'Écoles d'enseigner les Filles, & aux Régentes d'enseigner les
 Garçons; leur ordonnons de nous envoyer tous les ans, à compter du jour des Pré-
 sentes, un Certificat de Messieurs les Curés, de leurs bonne vie, mœurs & exactitude
 dans leurs fonctions. Ces Présentes valables à notre volonté.

Donné à Uzez dans notre Palais Episcopal, sous *le sceau de notre Vicaires généraux*
 & le contre-seing de notre Secretaire, le *24 Septembre* jour du mois de *mai*
 de l'an mil sept cent *Seize* etc. *divine et*

Danton Vigneron

Par Monseigneur,

Sabotier de

- R E P O N S E S -

UN LAC EN GEVAUDAN (424 - J.F. BRETON)

Voir également le bulletin de la Société de la Lozère, annexe 1839, p. 161 à 163 ; cet article évoque les cérémonies païennes qui s'y déroulèrent.

Mme DUTHU-LATOIR

PAPIERS DES RESPONSABLES DU CAMP DE JALES (469 - J. ROGER)

On peut craindre qu'ils aient péri, comme tant d'autres documents au cours des diverses dévastations commises en 1792. Voir F. ROUVIERE : "La Révolution Française dans le Gard" (Laffite Reprints).

"Le 14 avril 1792, un attroupement composé d'environ 300 hommes, de Bagnols, Lussan Fons, des Communes des Cantons de Rivières et Navacelles, incendié à 11 heures le chateau de Theyrargues appartenant au sieur Chalbos; après cette équipée il se porta au village de Rivières et là... on enleva de chez Champetier féodiste 18 registres et autres papiers contenant tous les droits féodaux de la ci-devant vicomté de Theyrargues, les Fonts, Robiac, Chamborigaud, Portes...Avéjan, St Denis, Rochegude, Thariaux et autres lieux. Les attroupés firent ensuite le "fur" sur différentes maisons pour la recherche d'autres papiers. Ils trouvèrent dans un coin de la basse-cour du chateau des papiers "cachés" auxquels ils mirent le feu..."

Au sujet du camp de Jalès, une référence dans ce même ouvrage : "précis historique des évènements qui se sont passés dans les départements de l'Ardèche et du Gard depuis le 14.2.1791 jusqu'au 28 du même mois", Arch. du Gard 1 L4 - Z, n° 287 ; original de 36 pages in 8 imp. Belle NIMES 1791

J. DAUTUN

ABIME DE St FERREOL (493 - Mme WILL BOISSABATA)

" Il s'agit d'une cavité naturelle aménagée en cave d'affinage pour les fourmes fabriquées à la ferme. Ces petites caves particulières étaient assez nombreuses au siècle dernier : Camprieu - Trèves - Sablières et Vitalis (sur le Larzac) etc... St FERREOL servait pour le Causse de Campestre et la partie Nord du Causse de Blandas. Quant au role des "Colons" et non des "bagnards" dans l'aménagement intérieur, il est possible puisqu'il s'agissait d'une colonie pénitentiaire agricole polyvalente, mais il n'en existe pas de preuve véritable. P. Marres dans "Les Grands Causses" donne un croquis de l'Aménagement.

A. DURAND TULLOU

ILS VENDAIENT DES COCONS à FELIX LAPORTE

Je ne sais dans quelle mesure cela intéresserait les descendants de producteurs de cocons de toutes les localités (villageois ou fermiers) qui ont vendu leurs cocons à mon grand père, Félix LAPORTE qui avait une filature qui a fonctionné jusqu'à la première guerre, et dont je possède un registre contenant les noms des vendeurs, la quantité et le prix de vente, depuis 1870-71 (année de la guerre où la filature fonctionna) jusqu'à l'année 1886. (Ainsi, M. Emile AZEMA (Chateau de Mandagout vendit à LAPORTE 261n de cocons pour 1201,45 F de l'époque en 1875)

A. DENTAN - Le Mas Rolland
LE VIGAN

INDEX ALPHABETIQUE 1979 - 80 - 81

Poursuivant son travail fastidieux mais d'un intérêt considérable, Madame Yves LAPORTE vient de réaliser l'index alphabétique de L.C.C. pour les 3 dernières années complétant ainsi celui qu'elle avait réalisé pour 1976 - 77 et 78.

Cet index de 15 pages contenant le nom des personnes ou des lieux-dits ainsi que les matières sera d'une incontestable utilité pour tous les chercheurs - disponible à L.C.C. au prix de 18 francs franco.

QUESTIONS

488 -CHATEAU DU FOLLAQUIER

Je cherche des renseignements sur le château du FOLLAQUIER ou Folhaquier, à 2 km au N.O. du Saint André de Valborgne (histoire, propriétaires successifs, etc...)

Jean Schloesing

489 - SUBE : PIEGE A LOUP

"Il existe à Saint Hilaire de Lavit en Vallée Longue un type particulier de piège à LOUP appelé SUBE (information dûe à Monsieur de Lavit)" C'est une jarre appareillée de la forme d'une pyramide (à base rectangulaire) tronquée, d'une profondeur d'environ 3 mètres que l'on recouvrait de tranchages souples.

La date de construction de cette sube, encore en très bon état, n'est pas attestée (16°, 17°, 18° ?) . Le lieu où elle se trouve est appelé "champ de la sube".

D'autre part, 2 lieux-dits proches de St Hilaire se réfèrent au mot sube ; on n'y retrouve pas de jarres mais on garde le souvenir aux alentours de leur existence et de leur usage.

- 1) Y-a-t-il encore en Cévennes des jarres à loup de ce type ? les appelle-t-on sube ?
- 2) Existe-t-il des lieux désignés par le mot sube, sans trace actuelle de prise à loup, mais avec souvenir de leur usage ?
- 3) Existe-t-il des lieux dits, désignés par le terme sube, sans que le sens du mot soit connu aux alentours, ou bien qu'il ait une autre signification.
- 4) Existe-t-il des textes se rapportant aux subes ?

Anne VOURE'H

LIEN DES CHERCHEURS CEVENOLS

- =====
. Rédacteurs en Chef : Jean PELLET et Jean-François BRETON
. Directeur Gérant : Jean-François BRETON
. Comité de rédaction : B. BARDY, J.F. BRETON, Y. CHASSIN DU GUERNY, G. CHOLVY, G. COLLIN, R. CUCHE, M. DABANT, Mme A. DURAND-TULLOU, Mme DUTHY-LATOURE, J.B. ELZIERE Ph. JOUTARD, J.N. PELEN, J. PELLET, F. PENCHINAT, O. POUJOL, R. POUJOL, M. PRIVAT, J. ROGER, J.ROUX, J. SALLES, D. TRAVIER.
. Toute la correspondance est à adresser à : LCC FONT VIVE, 3, Grand Rue
30450 GENOLHAC
. Abonnement annuel, commençant le 1° janvier de chaque année (6 numéros par an)
55 F. à verser par chèque libellé au nom de LCC FONT VIVE, ou au C.C.P. : Montpel-
lier 2.000.14 C - Lien des chercheurs cévenols.
. Abonnement réduit à 25 F. pour étudiants, ecclésiastiques...
. Prix au numéro : 10 francs

Publication réalisée avec l'aide du Parc National des Cévennes

La reproduction des articles est interdite, sans accord de la rédaction ou des auteurs.

Commission paritaire des Publications et Agences de Presses, certificat d'inscription n° 57172

Imprimerie AZ OFFSET - 30140 ANDUZ